

L'Agefiph publie son Observatoire de l'emploi et handicap consacré au secteur agricole

●
Bagneux
Mercredi 21 février 2024,
—
Communiqué de presse

Du 24 février au 3 mars, Paris vivra au rythme du 60^e Salon international de l'Agriculture, alors que, depuis plusieurs semaines, les questions traversant le monde agricole sont dans d'actualité. Dans ce contexte, l'Agefiph dévoile les résultats du nouvel opus de son "Observatoire de l'emploi et du handicap" dédié, ce mois-ci, au secteur de l'agriculture. L'occasion de lever des *a priori* persistants et de montrer qu'agriculture, emploi et handicap sont compatibles.

Le secteur agricole a toujours été ouvert aux personnes en situation de handicap, par héritage familial et parce qu'il est en constante évolution. D'autant plus aujourd'hui où le secteur est en plein questionnement. Ainsi, aujourd'hui, 3,7% des personnes travaillant dans l'agriculture sont en situation de handicap.

« Les personnes en situation de handicap ont toute leur place dans les métiers de la filière agricole. L'Agefiph est en mesure de les aider à y construire leur parcours professionnel. Elle est aussi proactive envers les entreprises exploitantes qui souhaitent ouvrir leurs recrutements à la diversité. Par le biais de formations, d'opportunités professionnelles, d'aménagement de situations de travail ou d'accompagnements possibles, les obstacles à l'emploi d'une personne en situation de handicap dans les métiers de l'agriculture peuvent être levés »,
estime Christophe Roth, Président de l'Agefiph.

Un secteur en manque de main-d'œuvre

Ce secteur qui comprend cultures, élevage, chasse, pêche et sylviculture, emploie 722 000 personnes, et recrute, chaque année. Mais il trouve difficilement des candidats. Cette pénurie peut partiellement être comblée par des demandeurs d'emploi en



situation de handicap : 5,1% des demandeurs d'emploi handicapés recherchent un travail dans le domaine agricole, soit près de 24 000 personnes.

« L'avancée des techniques, la modification des conditions de production, le changement des métiers ouvrent des perspectives nouvelles d'emploi. Les besoins évoluent. Les personnes en situation de handicap peuvent être un atout formidable pour le futur du secteur agricole et agroalimentaire »,
ajoute Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Dans son Observatoire, **l'Agefiph rappelle que les personnes en situation de handicap ont totalement leur place dans ce secteur.** Les métiers agricoles sont variés, accessibles à tous niveaux de qualification et aujourd'hui davantage sécurisés. Les entreprises exploitantes agricoles sont souvent des structures à taille humaine, ce qui crée un excellent contexte pour l'insertion de personnes en situation de handicap. Enfin, des aides et services de l'Agefiph et de ses partenaires sont mobilisables pour faciliter l'accès ou le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

En 2022, l'Agefiph a financé dans le secteur agricole :

- **115 études ergonomiques** pour un montant financier de **360 000 euros**,
- **188 prestations d'appuis spécifiques** pour un montant financier de **61 000 euros**,
- **des aménagements** de situation de travail pour **plus de 2M€**.

Pour Christophe Roth, Président de l'Agefiph :

« Au moment où se posent les questions d'une agriculture durable, de la vie au travail dans le secteur agricole pour des personnes en situation de handicap, exploitants agricoles ou salariés, l'Agefiph est à même d'accompagner et de soutenir les changements en cours ».



Pour consulter [l'observatoire](#) !

À PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2022, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 199 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (4,7% de plus qu'en 2021).

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph_](https://twitter.com/Agefiph_)

CONTACTS PRESSE

Agence Wellcom/ agefiph@wellcom.fr / 01 46 34 60 60

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96